

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 23 août 2021 à 16 h à l'édifice Louis-Lepage.**

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Simon Paquin, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Brigitte Villeneuve

Absent : M. Yan Maisonneuve

---

**CE-2021-917-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 16 h.

---

**CE-2021-918-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2021-919-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le versement d'une contribution financière spéciale au montant de 5 000 \$ au Fonds d'urgence de la Croix-Rouge canadienne pour Haïti.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-920-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la définition « *Acquisition par expropriation de servitudes réelles et perpétuelles pour fins d'utilité publique, permettant la mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur plusieurs lots pour un montant de 654 000 \$* » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 760, soit l'objet n° 4.

**QUE** la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

**QUE** le conseil municipal décrète l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'utilité publique, pour permettre l'installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc, d'une servitude réelle et perpétuelle affectant une partie des lots 6 427 518, 5 888 037 et 6 152 594 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situés sur côte de Terrebonne, à l'ouest de la 43<sup>e</sup> Avenue, dans la Ville de Terrebonne, et appartenant à 9182-5232 Québec inc., 9170-1011 Québec inc., 674959 Canada inc. et 9265-0456 Québec inc., dont l'assiette a une superficie totale de 6 011 mètres carrés.

**QUE** la Direction du greffe et des affaires juridiques soit mandatée afin d'entreprendre les procédures judiciaires liées à cette expropriation.

**QU'**une dépense de 256 969,13 \$, taxes incluses, soit autorisée afin de permettre cette acquisition.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2021-921-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'utilité publique, pour permettre l'installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc, d'une servitude réelle et perpétuelle affectant une partie du lot 5 138 629 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, située au 2075 côte de Terrebonne, dans la Ville de Terrebonne, et appartenant à Centre de Golf, Le Versant inc., dont l'assiette a une superficie totale de 11 084 mètres carrés.

**QUE** la Direction du greffe et des affaires juridiques soit mandatée afin d'entreprendre les procédures judiciaires liées à cette expropriation.

**QU'**une dépense de 233 974,13 \$, taxes incluses, soit autorisée afin de permettre cette acquisition.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

---

#### **CE-2021-922-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 16 h 05.

---

---

Président

---

Greffier